

## Faire le lien avec différents partenaires

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"><li>Travailler dans la complémentarité avec des structures extérieures associatives et/ou municipales</li></ul>
Mots-clefs	partenariats
Niveaux	tous
Outils	Pistes pour travailler de concert avec des partenaires extérieurs
Auteur(s),	Groupe de travail d'Evelyne Ballanfat, académie de Créteil, 2008
Fiches en lien	Projet d'établissement et accompagnement

Quelques distinctions préalables s'imposent :

- Le **soutien scolaire**, sur temps scolaire, est une aide dispensée par les équipes enseignantes pour remédier aux difficultés des élèves ;
- L'**accompagnement à la scolarité** est une aide dispensée sur le temps périscolaire par différents intervenants ;
- L'**accompagnement personnalisé** est un type d'aide qui comprend trois pôles – soutien (aide aux devoirs), art et culture, sport.

### Présentation des différentes structures

Sous l'appellation « aide aux devoirs », de nombreuses structures existent qui peuvent proposer :

- une remédiation personnalisée,
- des études dirigées,
- la mise à disposition d'un espace de travail.

Ces structures reposent sur des statuts juridiques différents. Il peut s'agir :

- d'associations qui, pour certaines, bénéficient d'un agrément de l'Education Nationale, qu'elles soient elles-mêmes nationales, ou déclinées ensuite au niveau départemental ou local ;
- de collectivités locales : ces dernières interviennent surtout pour le primaire mais certaines municipalités ont fait le choix d'intervenir aussi pour le second degré ;
- de centres sociaux (ou maisons de quartier), de centres associatifs ou communaux ;
- d'organismes privés.

Localement, les municipalités peuvent :

- regrouper toutes les initiatives dans un Plan Educatif Local (**PEL**)
- inviter les partenaires à se concerter dans un Conseil Educatif Local (**CEL**)
- ou, plus spécifiquement dans un Comité Local de l'Accompagnement Scolaire (**CLAS**).

Il est possible d'obtenir de la municipalité la liste des associations agréées dans le cadre du CLAS.

Ces différentes associations sont éventuellement soutenues par le budget municipal, les Caisses d'Allocations Familiales, ou par les partenaires d'Etat ou des territoires intervenant dans le cadre d'un Contrat Urbain de Cohésion Sociale (**CUCS**).

Or, à cette diversité de propositions, s'ajoute l'Accompagnement Personnalisé proposé directement par l'Education Nationale. Par conséquent, ce dispositif doit éviter un double écueil : celui de n'être qu'une offre parmi d'autres, et, par ailleurs, celui de les supplanter toutes.

## **Comment s'organiser alors pour éviter l'effet concurrentiel et viser plutôt la complémentarité ?**

Plusieurs formes de partenariat peuvent être choisies. Par exemple, un établissement peut établir une convention pour inviter une association à intervenir dans l'établissement, pour rémunérer les intervenants de l'association – si leur qualification convient – et proposer de travailler en commun, lors de rencontres de concertation autour de la situation de certains élèves.

## **Comment travailler avec ces structures ?**

Il convient de se renseigner auprès de la mairie pour savoir si une réunion d'information est prévue pour permettre aux différents acteurs de se rencontrer.

### **1. Dresser un état des lieux**

L'idéal est de charger un adulte du collège de dresser un état des lieux des différentes offres d'aide qui se trouvent dans la proximité géographique de l'établissement.

### **2. Organiser une rencontre**

Entre quelques représentants des dispositifs existants et des enseignants du collège, de façon à échanger sur les besoins des élèves, harmoniser les offres en fonction d'objectifs connus de tous.

### **3. Articuler les différents dispositifs**

Ce bilan doit permettre à chacun de définir ce qu'il peut offrir aux élèves. Pour que les dispositifs cohabitent, il faut distinguer ce qui relève de l'aide aux devoirs et ce qui relève d'une réponse aux difficultés scolaires.

### **4. Exprimer ses attentes et ses besoins complémentaires**

Chaque équipe éducative doit exprimer ses attentes, et se demander quels sont les besoins complémentaires dont l'établissement –et les élèves- auraient le plus besoin. Ainsi, il peut être bénéfique qu'une prise en charge individuelle, au sein d'une association, permette à l'élève de changer d'interlocuteur, de valoriser certaines qualités personnelles qui se révèlent peu à l'école et qu'il est important de faire connaître aux enseignants.

## **Exemple de fiche de contractualisation**

Ce document peut prendre la forme d'une charte entre l'établissement et les structures extérieures ou se limiter à un simple outil de travail entre les enseignants et les intervenants extérieurs.

L'objectif est de définir le rôle de chacun et les modalités d'intervention. Pour cela, il est nécessaire de donner des réponses claires aux questions essentielles d'un partenariat :

- Qui intervient et avec quelle démarche, quels objectifs ?
- Quand s'effectue cette intervention dans la progression d'ensemble ?
- Quels outils et quelles modalités de communication doivent exister entre les intervenants et le dispositif d'accompagnement éducatif de l'établissement ?
- Quelles sont les modalités d'évaluation de l'efficacité du partenariat ?

## **Pour aller plus loin :**

Adresses d'associations agréées par l'Education Nationale : Site <http://www.education.gouv.fr> dans le système éducatif > l'école dans votre région > adresses utiles